

Paris, 13 mai 2024

La loi d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture doit répondre aux attentes des jeunes !

Jeunes Agriculteurs, après des années de travail, se félicite que le projet de loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture (LOA) ait été voté par la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale la semaine dernière. Il prend enfin le chemin de l'hémicycle dès demain où nous attendons une réécriture de certains articles, en particulier les articles 1 et 9.

En effet, l'article premier n'apporte pas de définition satisfaisante ni de portée juridique de la Souveraineté Alimentaire, l'intérêt général majeur de l'agriculture n'est pour l'heure qu'un effet de communication. Nous proposons de rééquilibrer les intérêts agricoles et intérêts environnementaux en inscrivant comme principe fondamental la protection, la valorisation et le déploiement de l'agriculture, défendu au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation. Cet article porte également une confusion à gommer sur les définitions de souveraineté agricole et alimentaire, de sécurité alimentaire et sur les objectifs de politique publique qui en découlent.

Le diagnostic modulaire prévu à l'article 9 et que nous portons depuis des mois pour accompagner les transitions des exploitations, trouve une rédaction insatisfaisante. Il y a eu beaucoup d'incompréhension autour de cet outil qui doit être un incontournable pour s'installer demain. L'objet premier de cet outil est de mieux accompagner les agriculteurs et futurs agriculteurs dans leurs prises de décisions demain. Plusieurs éléments posent question, en particulier l'analyse des sols qui, telle qu'est proposée aujourd'hui porte un danger inflationniste et se doit d'être intégrée dans le module dit « stress-test climatique » et ne pas faire l'objet d'un module en soi. Enfin, le module « transmissibilité » se doit d'être plus développé.

Jeunes Agriculteurs salue l'adoption des articles 8 et 10. L'article 8 reprend des points importants qui permettent de répondre aux besoins liés au Service de Remplacement et aux mesures fiscales qui l'accompagnent. L'article 10 traitant de France Service Agriculture a trouvé de bons équilibres qui concerneront les futurs installés ou futurs cédants mais aussi les agriculteurs en cours de carrière. Jeunes Agriculteurs est heureux que sa proposition de guichet unique est été retenue et maintenue dans le projet de loi, même si nous regrettons que le caractère obligatoire de son passage n'ait pas été retenu pour le moment.

Jeunes Agriculteurs attend désormais que nos parlementaires se saisissent de ce projet de loi pour apporter les aspects manquants que nous soulevons afin de répondre sérieusement au défi du renouvellement des générations en agriculture par un dispositif à l'installation renouvelé.

Ensemble, engagés pour des agricultures durables et des territoires vivants

Contact Presse

Rémi Rossi | 07 86 22 90 67 | rrossi@jeunes-agriculteurs.fr